

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

**Excusé(e)s :**

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2  
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.  
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

*Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.*

*A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----

**Rapport N° 3**

**DEMOCRATIE DE PROXIMITE - MISE EN PLACE DES CONSEILS DE LA VIE  
LOCALE**

-----

Rapporteur : Monsieur Alain BARDOT

La Loi N°2002-276 du 27/02/2002 a prévu la création de Conseils de Quartiers dans les villes de plus de 80 000 habitants.

Par délibération du conseil Municipal du 28 juin 2002, 7 Conseils de Quartiers avaient été mis en place, et leur durée ne devait pas excéder celle du mandat municipal.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite renouveler et rénover cette démarche. Il est proposé la création de 14 Conseils de la Vie Locale en lieu et place des 7 Conseils de Quartiers.

**Objectifs des Conseils de la Vie Locale**

- Organiser la communication, dans chaque quartier, entre la municipalité et les habitants.
- Initier, à partir de ces conseils, des dispositifs de concertation d'une durée limitée, liés à des projets municipaux d'équipements ou d'aménagements.
- Faire évoluer les pratiques et les postures de l'ensemble des acteurs (habitants, associations, élus), en favorisant la reconnaissance mutuelle des compétences de chacun, pour une pratique renouvelée de la démocratie.

**Description et Composition**

- Un collège d'habitants (de 33 ans et plus) tirés au sort sur les listes électorales, n'excédant pas 12 membres.
- Un collège de « jeunes » (18-33 ans), tirés au sort parmi une liste de volontaires, n'excédant pas 6 membres (1/3 des clermontois ont entre 18 et 33 ans).
- Un collège d'associations :
  - Des membres de droit, signataires de la charte de la démocratie de proximité, pouvant être représentés par deux membres : chaque comité de quartier concerné, la C.N.L. et la C.L.C.V., ainsi que le directeur de la Maison de Quartier recevant le conseil.
  - + des associations du territoire, comprenant un représentant par association, et cooptées sur la base du volontariat, avec arbitrage du Maire.
- Un élu, Président du C.V.L., et deux élus, désignés par le Maire.

**Principe et Découpage**

- Un nouveau découpage géographique s'appuyant sur les périmètres scolaires. Les écoles désignant des lieux de vie identifiés, un C.V.L. intégrerait le périmètre de 2 ou 3 écoles primaires, en s'appuyant sur la répartition de la population sur le territoire, et sur les logiques de proximité liées aux bassins de vie.
- Si un Comité de quartier se retrouve à cheval sur deux zones correspondant à des CVL différents, alors il pourra être présent aux deux Conseils.

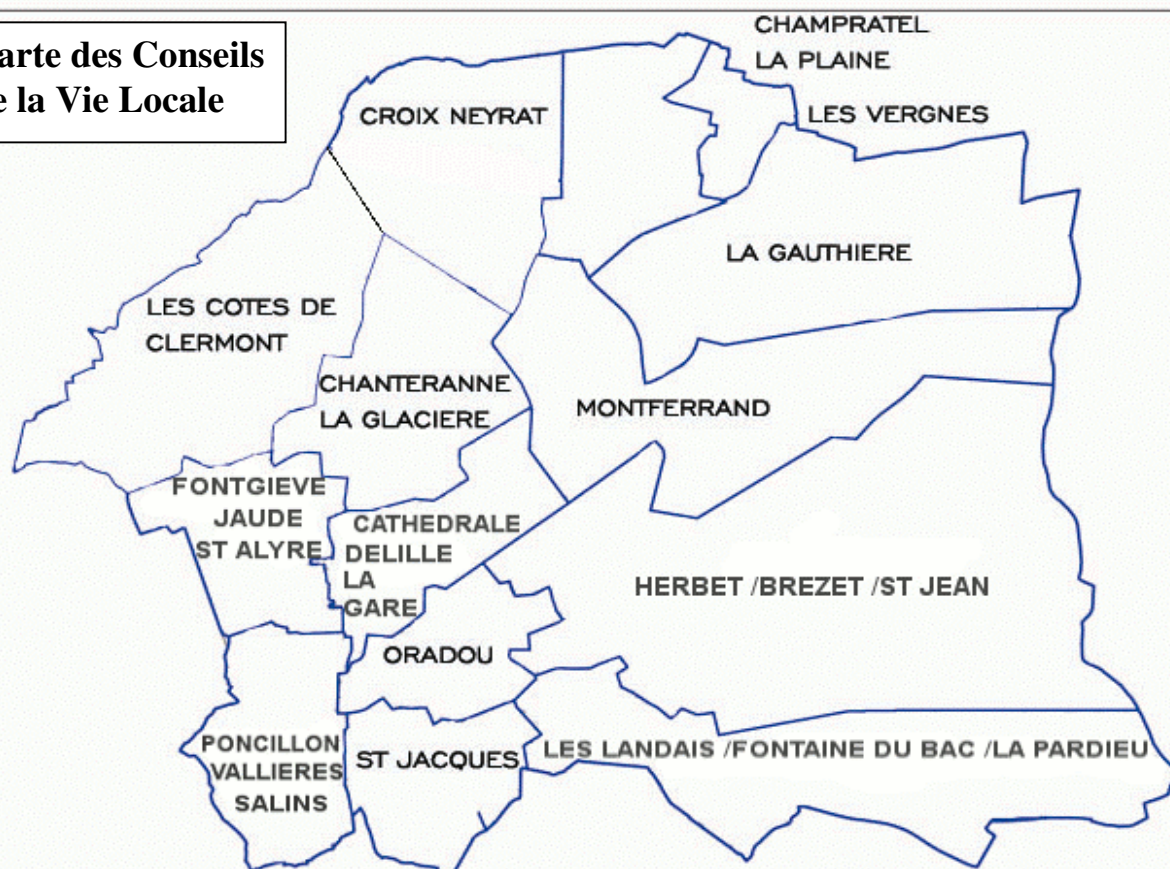
>> La ville compterait désormais 14 Conseils de la Vie Locale au lieu de 7 Conseils de Quartier.

## Liste des Conseils de la Vie Locale

- **Les Landais /Fontaine-du-Bac /La Pardieu**  
(Victor Hugo, Albert Bayet)
- **Herbet /Brezet /St Jean**  
(Jean Moulin, Anatole France)
- **St Jacques**  
(Pierre Mendès France, Jean Macé, Jean Jaurès)
- **Oradou**  
(Paul Bert, La Pradelle)
- **Vallières /Salins /Poncillon**  
(Édouard Herriot, Aristide Briand)
- **Croix-de-Neyrat**  
(Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Jules Vallès, George Sand)
- **Champratel /La Plaine**  
(Daniel Fousson, Mercœur, Denis Diderot)
- **Les Vergnes**  
(Romain Rolland, Jules Vernes)
- **La Gauthière**  
(Jean de la Fontaine, Charles Perrault)
- **Montferrand**  
(Ferdinand Buisson, Jules Michelet)
- **Chanteranne /La Glacière**  
(Chanteranne, Jean Butez)
- **Côtes de Clermont**  
(Jean Zay, Pierre et Marie Curie)
- **Cathédrale /Delille /La Gare**  
(Jules Ferry, Victor Duruy)
- **Jaude /Fontgèive /St Alyre**  
(Jean Philippe Rameau, Nestor Perret, Edgar Quinet)

Le périmètre de chacun des quartiers qui serait doté d'un Conseil de la Vie Locale serait fixé de la manière suivante : voir carte ci-après.

### Carte des Conseils de la Vie Locale



### **Contenu des Réunions**

- Des réunions autour de sujets récurrents, tels la présentation du budget, l'évolution du « Programme de Renouveau Urbain » ou la mise en œuvre de la « grande politique des petits travaux » ou l'agenda 21.
- Pour ouvrir le dialogue sur les dispositifs spécifiques liés à l'aménagement du quartier.
- Excluant, en principe, les questions liées aux dysfonctionnements de l'espace public, puisque déjà traitées via le dispositif « Proxim'Cité », la relance des « balades en marchant », ou encore les relations spécifiques entre la municipalité et les associations signataires de la charte de la démocratie de proximité.

### **L'organisation des Conseils de la Vie Locale**

#### **Où ?**

Dans les Maisons de Quartier chaque fois que cela est possible.

#### **Quand ?**

Au minimum 3 fois par an, et sur demande d'au moins 1/3 des membres du conseil.

#### **Comment ?**

Un collège d'habitants respectant la parité homme/femme et composé par tirage au sort sur les listes électorales, sous le contrôle d'un huissier de justice, jusqu'à obtention du nombre nécessaire d'habitants et de jeunes volontaires.

Des réunions publiques ouvertes à tous, dont l'organisation sera à la charge du service municipal « Politique de la Ville, Démocratie de Proximité, Vie Associative ».

En conséquence il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable à la mise en place de ces Conseils de la Vie Locale avec leur règlement intérieur (joint en annexe), ainsi qu'au périmètre de chacun des quartiers, et d'autoriser Monsieur le Maire à désigner tous les représentants ad-hoc et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

### **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 mars 2009

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint,

Alain BARDOT